



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 2 décembre 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO ALERTE LES NEW YORKAIS SUR DES CONSTRUCTEURS FRAUDEURS AU LENDEMAIN DE SANDY

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a mis en garde aujourd'hui les New Yorkais pour qu'ils se protègent de constructeurs fraudeurs, qui essaient de profiter de propriétaires sans méfiance qui ont subi des dommages suite à l'Ouragan Sandy.

« La plupart des personnes et des entreprises se donnent du mal à reconstruire, mais malheureusement, des personnes malhonnêtes essaient de profiter du malheur des autres pour se faire de l'argent rapidement de façon malhonnête », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Vous ne souhaitez pas être dupé en plus des dégâts que vous avez subi à cause de la tempête. Vous pouvez vous protéger en restant sur vos gardes et en prenant des précautions simples. »

Benjamin M. Lawsky, Superintendant du Département des services financiers, a déclaré : « La fraude sur les réparations de logements augmente de façon exponentielle suite à la tempête. Il est essentiel de vous protéger. Si votre propriété a été endommagée, vous devez être bouleversé et souhaitez voir les choses revenir à la normale aussi rapidement que possible. Des escrocs en profitent. C'est pourquoi il est important de prendre le temps de bien réfléchir avant de vous décider, de vous renseigner, d'avoir un contrat écrit et de simplement dire non si quelque chose s'avère suspect ou trop beau pour être vrai. »

Il y a des signes avant-coureurs qui vous dictent d'éviter un entrepreneur ou un vendeur.
Méfiez-vous de quiconque :

1. Vient chez vous ou vous appelle au téléphone et offre de faire des réparations.
2. Vous dit que vous devez faire les réparations immédiatement.
3. Parle trop vite pour vous embrouiller et vous presse de signer un contrat immédiatement.
4. Vous dit qu'ils effectuent des travaux dans votre quartier et qu'ils ont des matériels qui leur restent d'un autre chantier.
5. Offre une réduction de prix ou une remise si vous les adressez à d'autres personnes, mais seulement si vous signez aujourd'hui.

6. Vous dit quelque chose qui vous paraît trop beau pour être vrai. C'est probablement faux.
7. N'est pas une entreprise locale établie, mais est venue dans la région pour « aider ».

« C'est une bonne idée de consulter votre famille sur la visite de quelqu'un qui est venu chez vous pour vous vendre des réparations. Si vous savez tous ce qu'il vous reste à faire, cela permettra d'empêcher des escroqueries sur les réparations de logements », a déclaré Lawsky.

De plus, il est raisonnable de :

- Eviter des entrepreneurs qui ne sont pas agréés dans les régions de l'Etat, où un agrément est exigé (NYC, Nassau, Suffolk, Putnam, Rockland, Westchester).
- Les entrepreneurs non agréés opèrent illégalement dans ces régions.
- Eviter les entrepreneurs qui ne fournissent pas de références ou dont les références ne peuvent pas être vérifiées.
- Eviter les entrepreneurs qui vous disent qu'il n'est pas nécessaire d'établir un contrat écrit. Selon la loi, tous les contrats de 500 \$ ou plus doivent être établis par écrit, mais c'est une bonne idée d'avoir un contrat écrit même pour de plus petits projets.
- Eviter les entrepreneurs qui ont seulement une boîte postale ou un numéro de mobile.
- Eviter les entrepreneurs qui ne fournissent pas de preuve d'assurance.
- Eviter les entrepreneurs qui vous demandent d'obtenir des permis de construire. Cela pourrait signifier que l'entrepreneur n'est pas agréé ou a de mauvais antécédents et rechigne de ce fait de traiter avec l'inspection du bâtiment locale. Cependant, vous devez vérifier avec votre service d'urbanisme local que tous les permis ont été obtenus par l'entrepreneur.
- Soyez prudent vis-à-vis des entrepreneurs qui vous demandent de l'argent pour acheter des matériels avant de démarrer les travaux. Les entrepreneurs fiables, établis, peuvent acheter les matériels à crédit.
- Eviter les entrepreneurs qui exigent un paiement en liquide ou souhaitent un paiement intégral d'avance, avant le démarrage des travaux. Trouvez plutôt un entrepreneur qui acceptera un calendrier de paiement avec un acompte et des paiements supplémentaires ultérieurs, jusqu'à la fin des travaux.

« Toujours retenir le dernier paiement, jusqu'à ce que vous ayez fait le tour des réparations, que vous les ayez approuvées, et que toutes les inspections requises ainsi que la déclaration d'achèvement des travaux vous aient été délivrées », a déclaré le Superintendant Lawsky.

Si vous pensez avoir été victime d'escroquerie, vous devez consulter un avocat immédiatement. Il y a des dates limites pour annuler les ventes et engager des poursuites judiciaires. Vous pouvez aussi contacter le Département des services financiers pour les escroqueries liées aux assurances, ou l'avocat de votre district ou le Bureau du Procureur.

Si vous rencontrez un problème avec un entrepreneur en réhabilitation de logement et ne pouvez le résoudre par vous-même, vous pouvez porter plainte auprès du Département d'Etat de l'Etat de New York à www.dos.ny.gov ou en appelant le 1-800-697-1220. Vous pouvez également porter plainte auprès de votre agence locale de défense des consommateurs.

French

Les consommateurs doivent contacter leur compagnie d'assurances, agent ou courtier, pour obtenir les réponses aux questions spécifiques sur les polices ou déclarations. Les consommateurs qui ont besoin de plus d'assistance ne doivent pas hésiter à contacter le Bureau des services des consommateurs du Département des services financiers du Département de l'Etat de New York au 800-342-3736, ouvert de 9h à 16h30, du lundi au vendredi. Pour les appels liés à la catastrophe, vous devez appeler la ligne spéciale pour la catastrophe au 800-339-1759, ouverte 24h/24 et 7j/7.

Voici des suggestions pour trouver un entrepreneur pour réparer votre logement en toute sécurité :

- Prenez des informations sur les entrepreneurs. La société est-elle connue ? Depuis combien de temps existe-t-elle ? Demandez des références et vérifiez-les. Assurez-vous que la société est agréée, cautionnée et assurée. Demandez à voir sa police d'assurance ou le certificat d'assurance. Il existe des ressources en ligne pour trouver des expériences et avis de consommateurs avec des entrepreneurs.
- Demandez au moins deux devis. De nombreuses sociétés établissent des inspections gratuites et des devis par écrit - faites-en établir deux ou trois avant de choisir un entrepreneur. Rappelez-vous que le prix le moins cher n'est pas toujours le meilleur plan. Comparez les coûts, les matériels, et les méthodes suggérés par les différentes sociétés pour décider quels matériels et méthodes sont les plus adaptés à votre logement.
- Insistez pour avoir un contrat écrit qui comprend une description détaillée des travaux à effectuer et qui spécifie exactement quels matériels seront utilisés et leur qualité. Le contrat doit comprendre les dates de démarrage et d'achèvement prévues des travaux. Les conditions, notamment le prix, les paiements et frais financiers doivent refléter ce que vous avez accepté. Sinon, ne signez pas. Assurez-vous d'avoir une copie de tout ce que vous signez lorsque vous signez.
- Demandez s'il y a une garantie. Si oui, assurez-vous qu'elle est indiquée par écrit. Si la société ne met pas ses promesses par écrit, recherchez-en une autre qui le fera.
- Ne signez pas le contrat, sans le lire attentivement. Si le vendeur vous presse de signer avant que vous ayez lu et compris tout le contrat - ne le signez pas. Ne jamais se fier au vendeur pour lire et vous expliquer le contrat.
- Ne payez pas les travaux en avance.
- Inspectez scrupuleusement toutes les réparations pour vous assurer qu'elles ont été effectuées correctement. Si vous avez un doute ou des questions, n'effectuez PAS votre dernier paiement ni ne signez une déclaration d'achèvement des travaux tant que les réparations ne sont pas terminées.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418